



## Refus de visa pour mon fils en Moldavie

-----  
Par Visiteur

Je viens vers vous en désespoir de causes, mon fils qui vit actuellement en Moldavie, bénéficie d'un visa de long séjour dans le cadre d'un regroupement familial, il doit arriver fin mai. Je vous précise que je suis de nationalité Moldave, je réside en France depuis 2003 et je suis mariée depuis 2004 à un militaire français. Nous avons sollicité auprès de l'ambassade de France en Moldavie un visa de court séjour pour ma soeur pour accompagner l'enfant et surtout ne pas le "couper" brutalement de ses repères. Pour cela tous les justificatifs ont été fournis auprès de l'ambassade. Le but du visa pour ma soeur est bien d'accompagner l'enfant et de faciliter son intégration et pas de s'installer en France. Je viens d'apprendre que le visa de court séjour a été refusé. Mon fils a peur de venir seul en France car nous ne l'avons pas vu physiquement depuis 2005 et la peur d'une nouvelle "vie" est difficile à vivre seul pour un enfant de 10 ans. Je ne comprend pas ce refus car après tant d'années de batailles administratives et juridiques, mon enfant va pouvoir enfin nous rejoindre mais dans le déchirement et la douleur. Je suis heureuse et fière de vivre en France, j'aimerais que la France, ma terre d'accueil laisse à mon fils une chance de pouvoir s'établir sereinement. J'espère que vous entendrez mon appel au secours et que vous pourrez m'aider.

Je vous prie d'agréer, mes respectueuses salutations.

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame,

Je comprends parfaitement votre sentiment mais la seule chose que vous pouvez faire est de saisir la Commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France (CRV).

Si la commission rejette le recours vous pourrez alors à ce moment là, dans les 2 mois, déposer un recours en annulation auprès du tribunal administratif.

L'autre solution serait de vous rendre vous dans votre pays d'origine et de prendre l'avion avec votre fils.

Je sais que la situation n'est pas évidente mais le point positif est tout de même que votre enfant puisse vous rejoindre.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Je suis désespérée, comme je vous l'ai expliqué. Mon fils, a peur de venir seul et de quitter brutalement sa tante qui a assuré avec ma mère son éducation jusqu'à présent.

Cependant est préparé au fait que sa tante repartira au terme de son visa et il a accepté le retour de sa tante. Je ne comprend pas le refus de visa pour ma soeur, elle n'est pas une menace pour l'état français, elle va juste accompagner un enfant de 10 ans auprès de sa famille. Je suis éloignée depuis des années de ma famille, je n'ai pas de famille en France, et j'étais heureuse de pouvoir accueillir un membre de ma famille chez moi.

Aujourd'hui, mon avenir je le vois couper de ma famille car je ne peux pas me rendre en Moldavie pour des raisons de sécurité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes respectueuses salutations.

-----  
Par Visiteur

Madame,

Je comprends votre désespoir et partage votre peine.

Faites un recours vous n'avez rien à perdre, je vous assure. Le refus est peut être lié à des raisons financières ou autres.

Pensez à la joie d'accueillir votre enfant.

Bien à vous.

ps: je suis une femme

-----  
Par Visiteur

Madame

Je vous présente toutes mes excuses,avec beaucoup de gêne car je me suis adressé à vous comme à un monsieur.

Je vous prie de croire , madame à l'expression de mon profond respect et vous remercie encore vivement de vos mots d'attention.

-----  
Par Visiteur

Chère Madame,

Aucun souci je vous assure.

Essayez de positiver et engager une recours contre le refus de visa de votre soeur.

En espérant que tout se passe pour le mieux et que l'arrivée de votre fils se fasse dans des conditions optimales.

Bon courage

Bien à vous.